



8 juillet 2024

Edito : Bonnes vacances malgré tout ! - Recours INTRA, Affectation des contractuels, Audience RH... - Stagiaires 2024-2025 - Brèves : Promotions de grade, Devenir DDFPT, Baromètre 2024, Adhères et faites adhérer.

Bonnes vacances malgré tout !

Enfin les vacances ! Courage aux quelques collègues qui vont devoir tenir jusqu'au 11 juillet...

Chaque année, nos militants partent en vacances d'été avec le sentiment d'avoir passé une année scolaire encore plus compliquée que la précédente... Enfin, ce n'est pas qu'un sentiment, c'est aussi un constat qu'ils font dans leur quotidien d'enseignant et dans celui de militant à l'écoute de nos adhérents en particulier et des collègues en général.

Oui, pouvoir d'achat en berne et conditions de travail qui se dégradent d'année en année, ce sont des faits auxquels nous sommes tous confrontés !

Alors bien sûr, ceux qui parmi nous ont la chance de bénéficier d'une promotion cette année, que ce soit une accélération d'échelon ou une promotion de grade, vont avoir un petit peu d'oxygène. Mais ceux-là ne sont pas très nombreux ! Et quoi qu'il en soit, cela ne changera pas leurs conditions de travail.

Et au lendemain des élections législatives, pouvons-nous avoir l'espoir que tout cela cesse enfin ? Rien n'est moins sûr !

Quel gouvernement ? Quelle politique ? Quel Ministre ? Dans tous les cas, même si cela peut s'avérer plus ou moins difficile selon les stratégies politiques qui vont se mettre en place, il nous faudra continuer à résister, à combattre, à revendiquer, à défendre nos valeurs, etc.

Chers collègues, ce qui est important maintenant, c'est de partir en vacances avec le sentiment du devoir accompli. Et surtout, avec la volonté de couper pendant quelques semaines, de ne plus penser aux élèves, aux collègues, aux cours, au travail... Oui, nous allons devoir tous être en très grande forme dès le 30 août pour être en capacité d'affronter les conditions de rentrée qui seront, n'en doutons pas, encore très dégradées.

Pour ce qui concerne votre section académique du SNETAA-FO, quelques militants resteront encore sur le pont pour les 3 semaines à venir... Oui, des Comités Sociaux d'administration départementaux, une audience DRRH le 15 juillet et des affectations de stagiaires et de contractuels en cours, obligent le syndicat de l'Enseignement Pro à rester actif sur cette période. En fait, nous partirons en vacances quand les services du rectorat et des DSDEN partiront aussi. Alors si besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous le savez, vous pouvez toujours compter sur le SNETAA-FO ! Et le SNETAA-FO compte sur vous, alors n'oubliez pas avant de partir en vacances d'adhérer ou de ré-adhérer !

Bonnes vacances à tous !

EM

Recours INTRA

Notre organisation a été reçue le mardi 2 juillet par la Directrice de la DPE et le chef de bureau de la cellule transversale dans le cadre des recours suite aux résultats du mouvement INTRA. Nous avons donc pu mettre sur la table toutes les situations pour lesquelles nos adhérents nous avaient mandatés. En réalité, cette année, il y avait moins de recours que les autres années... Certainement à cause de résultats satisfaisants plus nombreux, mais aussi parce que de plus en plus de collègues ont compris que nous faisons face à une autorité académique très peu empathique...

Au final, très peu de réponses satisfaisantes. Mais cette bilatérale nous aura au moins permis d'évoquer des dossiers qui devront tôt ou tard être traités convenablement par les services RH de l'académie... Une sorte de préparation du terrain pour les mois à venir !

Affectation des contractuels

Nous avons été reçus le mercredi 3 juillet en audience au rectorat par la cheffe de bureau de la DPE6, Madame Miller, afin d'obtenir un certain nombre de réponses à des questions posées par nos collègues contractuels, tenter de solutionner des situations difficiles et aussi avoir un premier échange sur les affectations de nos collègues.

Dans certaines disciplines, les collègues en CDI ont déjà été affectés. Parfois même avant nos collègues TZR.

Bien évidemment, en fonction des disciplines, en fonction de la zone géographique, la problématique n'est pas la même. Par exemple, la DPE6 cherche des CPE pour la Dordogne. En revanche, en Espagnol, elle ne sait pas où placer les collègues en Gironde !

Le Secrétaire Général de l'académie a demandé aux collègues de la DPE6 d'affecter le plus possible de collègues avant leur départ en vacances (autour du 26 juillet). Mais la DPE6 souffre aussi d'un manque de personnels (2 départs à la retraite non remplacés à ce jour) qui l'empêche de travailler sereinement. Attention, il n'est donc pas impossible qu'une affectation donnée en juillet, change fin août ! Les effets pervers de la précipitation...

Nos collègues en CDI qui n'auraient pas d'affectation à la rentrée devront se rendre dans leur établissement de rattachement, c'est-à-dire l'établissement sur lequel ils ont terminé cette année scolaire. Nous invitons tous les collègues non affectés, en CDD ou CDI, à contacter le SNETAA-FO dès la semaine de la rentrée afin de permettre à ses militants d'intervenir autant qu'ils le pourront.

Audience DRRH

Nous serons reçus le lundi 15 juillet par le DRRH de l'académie afin d'échanger sur quelques situations de collègues en difficultés. Nous rendrons compte directement aux collègues concernés.

Stagiaires 2024-2025

A cette heure, normalement, tous les lauréats des concours 2024 ont eu connaissance de leur académie d'affectation. Ils vont maintenant devoir saisir des vœux via la plateforme de recueil des vœux. Malheureusement, ils ne vont disposer que de quelques heures pour le faire. En effet, la **plateforme ouvre ce 9 juillet 2024 à 10 heures et fermera le 10 juillet 2024 à 14 heures !**

Les collègues doivent saisir 6 vœux : une commune suivie des 5 départements de l'académie dans l'ordre de préférence. Attention, à défaut, les collègues recevront une affectation sur l'un des supports stagiaires restés vacants à l'issue de la phase d'affectation des stagiaires.

Les affectations seront communiquées individuellement aux personnels stagiaires au plus tard le 19 juillet 2024, par voie électronique exclusivement.

Pièces à fournir au plus tard le 12 juillet !

Afin de permettre leur nomination et leur prise en charge administrative et financière, les fonctionnaires stagiaires doivent adresser au plus tard le 12 juillet 2024 à la DPE de Bordeaux* les documents suivants : une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité, une photocopie lisible de la carte vitale, les justificatifs de la situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, etc.) et un RIB ou RIP en deux exemplaires.

Les stagiaires ex-contractuels ou ex-titulaires d'un autre corps doivent également fournir leur dernier bulletin de salaire, ainsi que leur dernier arrêté d'avancement d'échelon afin de pouvoir bénéficier, si la réglementation le permet, du maintien de leur indice de rémunération.

Il est rappelé que les stagiaires doivent adresser la copie de leur diplôme, de leur attestation de réussite ou du dernier relevé de notes précisant l'admission, **au plus tard le 10 juillet 2024 à 14h** sur la boîte électronique : stagiaire2024@ac-bordeaux.fr.

Reclassement

Les collègues doivent commencer à rassembler tous les justificatifs de leurs activités professionnelles passées. Ils devront retourner leur dossier de classement au plus tard le 16 septembre 2024 par courrier aux services de la DPE.

INSPE

Les fonctionnaires stagiaires MI-TEMPS (50%) ont des démarches à effectuer auprès de l'INSPE. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 18 août 2024 :

<https://www.inspe-bordeaux.fr/service-scolarite/inscriptions-administratives-2024>

Pour toute question, les futurs collègues stagiaires peuvent s'adresser au SNETAA-FO, le syndicat des personnels de la Voie Professionnelle (PLP, CPE, etc.) !

A Bordeaux, les militants restent joignables tout l'été.

* Envoyer toutes les pièces à : Rectorat de Bordeaux,

Direction des Personnels Enseignants, Gestion des fonctionnaires stagiaires (préciser impérativement la discipline concernée),

5 rue Joseph de Carayon Latour, CS 81499, 33060 Bordeaux Cedex

Brèves

Promotions de grade 2024 :

Les résultats pour les promotions de grade (Hors Classe et Classe Exceptionnelle) sont tombés en ce début de semaine. Vous pouvez consulter les arrêtés collectifs en ligne sur notre site internet.

PLP : Hors Classe ; Classe Exceptionnelle

CPE : Hors Classe ; Classe Exceptionnelle

Passé le temps de la bonne surprise, chacun peut se demander combien cela va lui rapporter de plus sur la feuille de paie... Pour le savoir nous mettons à votre disposition sur notre site internet un tableau permettant de déterminer son indice de reclassement au 1er septembre 2024 en fonction de l'échelon et de l'ancienneté de départ. N'hésitez pas à revenir vers nous si nécessaire. Pour ceux qui ne comprendraient pas pourquoi ils ne sont pas promus, voudraient connaître son rang dans le tableau d'avancement, ou toute autre question relative aux opérations de promotions, une seule adresse pour poser vos questions :

promotions.enseignants@ac-bordeaux.fr

Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. Ce dossier doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 18 septembre 2024, uniquement sous forme numérique à :

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Voir la « Note aux S1 » du 1er juillet.

Baromètre 2024 :

Nous vous invitons à participer (avant le 19 juillet) à l'édition 2024 du Baromètre sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail des personnels de l'académie de Bordeaux. Il est important de ne pas taire la réalité des choses...

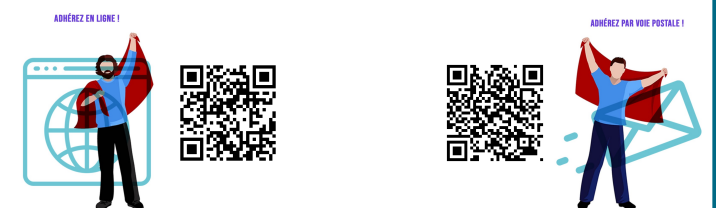
Adhérez et faites adhérer :

Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par notre campagne de pré-syndicalisation 2024-2025. **Bénéficiez d'une réduction de 17€ en adhérant avant le 14 juillet.** Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



**RÉJUG
-TION** -17€

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 17 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2024-2025



ADHÉREZ EN LIGNE !

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !

Agenda

Autour du 10 juillet

Ouverture de la Plateforme de saisie des vœux d'affectation pour les lauréats des concours affectés stagiaires dans l'académie.

Au plus tard le 19 juillet

Résultats d'affectation stagiaire